Image not found or type unknown

Paiement d'une amende à plus de 60 jours

Par **mille**, le **01/09/2009** à **21:35**

Bonsoir,
J'ai reçu une amende pour excès de vitesse à mon ancienne adresse car il se trouve que j'ai complètement oublié de faire mon changement d'adresse, aussi cette amende m'a été remis seulement aujourd'hui le 01/09/09 alors que le délit date du 24/06/09 soit plus de 60 jours.
Lorsque je suis allée sur le site pour payer en ligne, il me signale que je ne peux rien régler et qu'il faut que j'attende une autre amende majorée!
Que puis-faire face à ce problème, car la note commence à être salée: à défaut de 90 euros l'amende est de 375 euros pour le paiement à plus de 45 jours.
Vous remerciant par avance.
Salutations.
MILLE F.

Par **Tisuisse**, le **02/09/2009** à **00:03**

Bonjour,

Avez-vous lu :
http://www.experatoo.com/droit-routier/amendes-classes-montants_21999_1.htm

Il ne vous reste qu'à payer les 375 € de l'amende majorée. Vérifier vos points car, même amende non payée, le titre exécutoire ayant été émis, les points seront retirés dans la foulée dès le 46e jour.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés